

Montréal, le 28 avril 2006

M. Jean-François Boucher
Comité régional pour la protection des falaises

Objet : Protection des falaises Prévost, Piedmont, Saint-Hippolyte

Monsieur Boucher,

Nous avons pris connaissance de votre correspondance du 16 avril dernier et avons pu compléter notre information par notre récente conversation.

Au moment où la question des aires protégées ne cesse d'être présente dans l'actualité et où sont affirmés, puis contredits, des pourcentages de toutes sortes, toute initiative visant à préserver un nouvel espace de la spéculation et d'un mode de développement rapide, éphémère et peu soucieux du bien commun, ne peut que trouver un appui positif de notre part.

La Fédération québécoise de la marche, par sa double mission qui est, d'une part d'encourager la population à l'activité pédestre de loisir en nature, et d'autre part à s'assurer que les lieux pour se faire existent, est heureuse de constater la mobilisation d'une population locale pour garder des espaces propices à des activités ayant un faible impact sur l'environnement et conduisant, en plus de procurer un bien-être renouvelé, à faire prendre conscience de notre responsabilité vis à vis ce milieu naturel si fragile.

Nous comprenons que le territoire indiqué sera, si ce projet se concrétise, préservé pour continuer de permettre l'accès à des activités de plein air à impact léger et que la marche et la randonnée pédestre continueront d'y avoir une place importante. Nous comprenons aussi que cette accessibilité visera la majorité des citoyennes et citoyens.

Soyez donc assurés que c'est avec plaisir que nous ferons connaître cet espace aux adeptes de plein air et qu'en ce sens, votre démarche est tout à fait significative et appréciée

Nous vous souhaitons plein succès et vous assurons de toute notre collaboration.



Président-directeur général
Fédération québécoise de la marche
(514) 252-3157